



## Procès-verbal

### Séance du Conseil Communal de Bottens

20 mai 2019

20h00

Présidence : Bailly Sébastien

#### 10 Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Assermentation de Madame Céline Moret.
5. Préavis N° 2019-04 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville avec pose d'une bordure.

- *Commission des finances*

- *Commission ad'hoc : Adrien Grisendi, Georges Longchamp et Jean-Daniel Martin*

6. Préavis N° 2019-05 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville.

20 - *Commission des finances*

- *Commission ad'hoc : Adrien Grisendi, Georges Longchamp et Jean-Daniel Martin*

7. Préavis N° 2019-06 relatif au crédit complémentaire pour la transformation du bâtiment du Pressoir.

- *Commission des finances*

- *Commission ad'hoc : Lucien Ecoffey, Yvan Panchaud et David Staubli*

8. Préavis N° 2019-07 relatif à l'addenda au règlement du PPA « Au Carro Nord ».

- *Commission ad'hoc : Joëlle Cossetto-Chapuis, Claude Longchamp et François Zürcher*

9. Propositions individuelles et divers.

---

30 *Monsieur le Président*

Souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité in corpore ainsi qu'à Madame Bocksberger (boursière communale), Monsieur Philippe Gerber (secrétaire municipal) Madame Christiane Panchaud (secrétaire municipale adjointe) et au public.

### **Appel**

Excusés :

- Allaz Sébastien
- Ecoffey Joseph
- Prince Jean-Pascal
- Diday Claude
- Grisendi Adrien
- Riva Frédéric

Il n'y a pas d'absent. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

40 **Ordre du jour**

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019**

---

*Monsieur Michel Allaz*

A la page 3, ligne 88, le nom de Monsieur David Vergères est mal orthographié.

### **Vote**

- Oui : 34
- Non : 0
- 50 • Abstention : 3

**Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 tel que modifié est accepté.**

### **2. Communications du bureau du Conseil Communal**

---

*Monsieur le Président*

Rend hommage à trois personnes en lien avec des membres du Conseil communal :

- Monsieur Jean-Pierre Allaz, papa de Monsieur Sébastien Allaz.
- Madame Clémence Martin, maman de Monsieur Jean-Daniel Martin.
- Monsieur Michel Burnens, beau-papa de Monsieur Georges Longchamp.

60 Il prie l'assemblée de bien vouloir se lever afin d'observer quelques instants de silence en leurs mémoires.

Il donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Marc Unverricht reçue le 8 mai 2019. Madame Brigitte Huber, première sur la liste des viennent-en-suite ayant dû refuser de siéger pour des raisons professionnelles, nous procéderons prochainement à l'assermentation de Madame Sandra Monteleone.

70 Pour la séance du 24 juin prochain, tous les membres du Conseil devront rendre leur feuille d'indemnités pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019, nous basculerons dans le nouveau système conformément à la décision prise par le Conseil lors de la séance du 24 septembre 2018, préavis N° 2018-07.

Vous avez reçu un formulaire relatif aux amendements. Il s'agit d'un outil visant à vous aider dans vos démarches pour la présentation d'un amendement. Il n'a pas de caractère impératif et peut être remplacé par un papier de votre création, qui doit présenter la même clarté que celui-ci afin de contribuer au mieux à la bonne marche des débats. Des exemplaires de ce formulaire sont à disposition à la salle du Conseil.

Samedi 25 mai 2019 aura lieu la sortie du Conseil. Vous pouvez encore nous signaler votre absence d'ici la fin de cette séance. Mercredi soir 22 mai 2019 nous procéderons à l'allumage du four à pain avec Monsieur Michel Allaz que je tiens à remercier pour son investissement dans cette journée.

80 Pour rappel, à l'issue de la prochaine séance du Conseil, le 24 juin 2019, aura lieu le traditionnel souper du Conseil au restaurant de L'Écusson Vaudois à Bottens. Par conséquent, la séance débutera à 19h00.

### 3. Communications de la Municipalité

---

#### *Monsieur le Syndic*

Nous avons envoyé le plan général d'affectation (PGA) pour examen préalable au Service du développement territorial (SDT) au mois d'août 2018. Légalement, ils avaient jusqu'à fin janvier 2019 pour nous le retourner. Nous les avons relancés et ils nous ont promis un retour pour fin juin 2019.

90 À la fin de la mise à l'enquête de la réfection de la route cantonale RC 501 reliant Bottens et Cugy, nous avons reçu une délégation de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) dans nos bureaux pour nous annoncer l'ampleur des travaux. Lors de cette rencontre, il n'était pas encore décidé si la route allait être en partie ou totalement fermée. La décision vient d'être prise par le canton, il s'agira d'une fermeture complète. Nous avons essayé de défendre nos intérêts en s'adressant à la DGMR qui ne nous a pas répondu puis à Madame Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'État vaudois qui nous a répondu être bien consciente des problèmes que cela allait engendrer pour notre collectivité et les entreprises. Le maximum est mis en œuvre pour réduire la durée des travaux à 22-24 mois. Nous ne pouvons que déplorer cet état de fait. Quelques travaux préparatoires auront lieu cette  
100 année mais les gros travaux commenceront début 2020.

---

*Madame Carine Delpierre*

110 Agenda 21 a reçu la démission de Monsieur Bertrand Clot. Lors de la dernière assemblée, j'avais expliqué que sans nouveaux membres, l'association se noierait dans l'association « Bott'animation » de Monsieur David Vergères. Monsieur Bertrand Clot s'est ému qu'une commission extra-parlementaire puisse rejoindre une sorte d'union des sociétés locales. Je souhaite préciser que les deux bénévoles qui constituent la commission Agenda 21 (Madame Brigitte Huber et Monsieur Jean-François Métraux) peuvent rendre service et faire du bénévolat pour Bott'animation et que nous mettons la commission Agenda 21 en veilleuse pour faute de participants.

A propos de bénévoles pour Bott'animation, il y a un seul bénévole qui s'est manifesté et il s'agit de Monsieur Michel Allaz.

120 Croc'Lionceaux est reconnue comme une UAPE officielle par l'État de Vaud dès la rentrée d'août 2019 avec 36 places disponibles. Il y aura une directrice administrative, une directrice pédagogique, une éducatrice agréée et deux auxiliaires. Madame Cossetto-Chapuis fera sa formation de directrice en cours d'emploi. Nous sommes entièrement soutenus par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Il s'agit d'une vraie UAPE mais hors réseau. Ce qui nous donne beaucoup de liberté. Par exemple, les parents ne sont pas obligés de placer leurs enfants 2 fois dans la journée ou 2 fois dans la semaine. Les normes du canton sont totalement respectées.

---

*Madame Patricia Riva*

Si le projet de régionalisation se fait comme prévu, le comité de pilotage (COFIL) de la régionalisation de l'épuration région Echallens prévoit une connexion à la STEP d'Echallens en 2026. Nous aurons plus d'informations en septembre 2019.

130 Monsieur Henri Guignard réalise actuellement des plates-bandes fleuries dans le carrefour du Carro. Nous avons mandaté une entreprise pour le désherbage à l'eau chaude dans le cimetière. Ils vont faire trois passages. Monsieur Nik Binggeli va abattre le hêtre en face de l'épicerie car il a le chancre.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

1 litre d'eau sur 3 de notre réseau disparaissait dans la nature. Nous avons mandaté une entreprise qui a observé notre réseau d'eau à l'aide de 25 capteurs (micros) durant la nuit afin de trouver les fuites. Ils ont trouvé trois fuites :

- Une fuite de 30 litres/minute à l'angle du chemin de la Maréchaussée et du chemin du Chenalet, déjà réparée.
- Une fuite de 10 litres/minute au chemin des Placettes, déjà réparée.
- Une fuite sur le chemin de la STEP qui sera réparée dans les 2-3 prochains jours.

140 Nous aurons ainsi récupéré les 50 litres/minute que nous perdions. Nous allons continuer à surveiller notre réseau en comparant l'achat et la vente d'eau et de façon ponctuelle avec des micros.

---

*Monsieur Christian Jaquier*

La conduite d'eau au chemin des Placettes 3 est cuite et la vanne a aussi des problèmes. La conduite d'alimentation au bâtiment passant sous l'escalier d'entrée, nous n'avons pas démonté l'escalier. Nous avons posé une conduite extérieure en attendant de creuser pour refaire à neuf la vanne et poser une nouvelle conduite.

150 Dans le bâtiment des Placettes il y a deux compteurs, soi-disant un pour le bâtiment et un autre pour l'église. Or, lorsque nous avons coupé la conduite d'alimentation d'eau au bâtiment, nous avons constaté que cela coupait aussi l'eau à l'église. Nous avons mandaté notre bureau d'ingénieur Courdesse & Associés Ingénieurs et Géomètres SA qui va demander une offre à deux entreprises pour ouvrir une seule fois et tout changer. Ainsi nous serons prêts pour la mise en séparatif de ces deux bâtiments.

Les comptes du Service Défense Incendie et Secours Haut-Talent (SDIS Haut-Talent) ont été acceptés mi-avril.

160 Les communes sont responsables de l'évacuation des collèges. Il doit y avoir un système d'alarme par bouton poussoir. Cinq communes (huit collèges) sont équipées de façon identique. Il y a une fiche explicative avec les consignes de sécurité créée par le Codir du SDIS Haut-Talent dans les salles de classe et salles des maîtres.

---

*Monsieur Georges Longchamp*

Concernant le désherbage à l'eau chaude, s'agit-il d'un engin qui appartient à la commune ou à une société externe ?

---

*Madame Patricia Riva*

C'est une entreprise de nettoyage de Poliez-Pittet qui s'en charge.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

170 La Municipalité n'y peut rien, mais la fermeture complète de la RC 501 est inadmissible. C'est d'autant plus inadmissible qu'un communiqué de presse est paru dans l'Echo du Gros-de-Vaud, sauf erreur rédigé par le canton, qui ne mentionne pas cette fermeture complète de la route. Il ne s'agit pas uniquement de la population de Bottens mais également de toutes les personnes venant des villages plus loin qui devront être déviées. Le fautif préalable sera la commune de Bottens qui n'a pas su se démarquer par rapport à l'État. Je crois que nous devons refuser la fermeture totale. Cela va à l'encontre de tout ce que défend le canton au niveau de l'écologie.

#### **4. Assermentation de Madame Céline Moret**

---

*Monsieur le Président*

Monsieur le Président procède à l'assermentation de Madame Céline Moret.

180

---

## 5. Préavis 2019-04 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville avec pose d'une bordure

---

*Monsieur Georges Longchamp*

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur le Syndic*

190 Il est particulier de vous présenter deux préavis pour à peu près le même objet. Premièrement, nous souhaitons respecter votre demande de ne présenter qu'une seule proposition par préavis. Deuxièmement, il est indispensable de réaliser ces travaux avant le début des travaux de la RC 501 car toute la déviation se fera par Froideville.

Le seul point qui distingue ces deux préavis est la pose ou non d'une bordure en pierre. Le préavis N° 2019-04 représente à nos yeux la meilleure solution pour pérenniser l'état de la route de Froideville. Le préavis N° 2019-05 est la solution de secours.

### Vote sur le préavis N° 2019-04

- Oui : 35
- Non : 0
- 200 • Abstention : 2

**Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2019-04 tel que présenté :**

D'autoriser la Municipalité à :

1. Engager une dépense d'investissement de CHF 79'820.- ;
2. A défaut, de recourir à un emprunt bancaire ;
3. Amortir cet investissement sur un période de 30 ans au maximum.

210 **6. Préavis 2019-05 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville**

---

*Monsieur le président*

Je vous propose de faire grâce aux rapporteurs de la lecture des conclusions de leurs rapports. Personne ne s'y oppose.

---

*Monsieur le Syndic*

La Municipalité décide de retirer le préavis N° 2019-05.

**La Municipalité de Bottens décide de retirer le préavis N° 2019-05.**

---

## 7. Préavis 2019-06 relatif au crédit complémentaire pour la transformation du bâtiment du Pressoir

220

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur le Syndic*

230

Petit rappel historique concernant ce bâtiment : Il y a plus de 11 ans, en 2008, le Conseil communal avait accepté l'achat de la propriété de Madame Bavaud. En 2009, le Conseil communal a accepté la vente de 350 actions de la Romande Energie en vue d'obtenir des fonds propres. En 2010, le Conseil communal a accepté un crédit d'investissement de CHF 799'468.-. À la suite de nombreuses procédures, la Municipalité avait proposé la vente de l'objet qui a été refusée par le Conseil communal en 2013. En 2015, la Municipalité a tenté de revenir au projet initial sur lequel s'est opposé le nouveau voisin. Le temps ayant fait ses ravages, nous avons recherché de nouvelles solutions constructives, murs de l'étage remplacés par des murs à ossatures bois. En 2016, demande d'un crédit complémentaire de CHF 240'000.- accepté par le Conseil communal et intervention du voisin qui s'oppose toujours au projet. Nous avons trouvé un accord avec ce dernier en juin 2018, moyennant la participation à la moitié du coût de construction d'une palissade entre les parcelles du Pressoir et la sienne. Ce projet a traversé plus de 10 ans, plusieurs Municipalités, plusieurs voisins et de nouvelles normes constructives nous ont fait repenser le projet. Nous sommes tout à fait conscients que ce projet n'est de loin pas une bonne affaire. Mais nous voulons par ce préavis respecté les décisions initiales prises par le Conseil communal de Bottens.

240

---

*Monsieur David Bailly*

250

Le côté financier est relativement mauvais pour un immeuble de rendement. En tant que membre de la commission des finances, je ne peux pas être favorable à cet investissement. En tant que membre du Conseil, je me rends bien compte que nous ne pouvons pas faire autre chose sur cette parcelle si ce n'est y mettre une fontaine avec un couvert et encore ce n'est pas sûr que le voisin ne fasse pas opposition. Je pense que nous sommes obligés de faire ces travaux et bien que j'aie signé le rapport de la commission des finances qui refuse d'accorder l'augmentation de crédit de construction, j'accepte ce préavis et cette augmentation de crédit. En revanche, concernant l'amendement de la commission ad'hoc pour amortir cet investissement sur 100 ans, je ne suis pas convaincu que nous ayons le droit de le faire. Pour le bâtiment du Cottin nous avons changé ultérieurement la durée d'amortissement et, sauf erreur, la commission de contrôle des comptes nous avait fait revenir en arrière. Je vous encourage à accepté ce préavis.

---

*Monsieur le Président*

260 J'ai contacté le service des communes et du logement (SCL) pour savoir quelle était la légalité. Le patrimoine administratif comprend tout ce qui est indispensable à la bonne marche des affaires communales et répond à des normes légales en termes d'amortissements. Le patrimoine financier ne répond à aucune norme légale en termes de durées d'amortissements. Selon le renseignement obtenu auprès du service des communes et du logement (SCL), le patrimoine financier pourrait ne pas être amorti. L'amendement de la commission ad'hoc est légal. A l'époque lors des discussions concernant le bâtiment du Cottin, dans les conclusions du préavis, la durée d'amortissement avait été décidée par le Conseil. Il s'agit de deux cas de figure différents.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

270 Notre amendement porte sur la durée de l'amortissement et nous avons volontairement supprimé la référence au numéro de compte 3533.330. Nous parlons d'un amortissement sur 100 ans et si dans quelques années la commune venait à changer de comptabilité, cela serait dommage que le préavis devienne caduc pour un numéro de compte.

---

*Monsieur Pierre Guignard*

Dans le rapport de la commission ad'hoc, j'ai lu que la commune bénéficie d'un prêt de Prométerre de CHF 100'000.-. C'est faux car Prométerre ne fait pas de prêt et travaille sur mandat de l'État de Vaud. C'est la division logement qui octroie des prêts.

280 Ce prêt de la division logement plafonne les loyers en fonction du nombre de m<sup>2</sup>. Nous pouvons refuser ce prêt pour deux raisons : Il s'agit d'un prêt sans intérêt qui est intéressant dans une situation avec des taux élevés et nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Il peut être demandé lorsqu'il y a un problème avec le financement, or la commune peut investir même sans ce prêt. Nous pourrions ainsi augmenter les loyers des appartements et gagner en rentabilité sur cet objet.

---

*Monsieur le Syndic*

Nous appelons ce prêt « prêt Prométerre » car lors de son acceptation dans un précédent préavis il s'appelait ainsi. Si nous l'avons reporté dans ce préavis c'est pour respecter les décisions prises par le Conseil. Libre à vous de l'amender. Il y a uniquement deux appartements qui sont concernés.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

290 Je ne crois pas que ce soit aux membres du Conseil d'accepter ou refuser ce prêt ce soir. Le préavis porte sur l'augmentation du crédit de construction de CHF 240'000.-. Les loyers ne sont pas de la compétence du Conseil et la provenance des fonds n'est pas dans les conclusions du préavis.

---

*Monsieur Cédric Panchaud*

Je pense que dans ces CHF 240'000.- il faut voir que nous allons partir sur des bases saines avec une bonne isolation et des murs moins larges qui ressembleront à une maison moderne contrairement aux autres immeubles de la commune (les Placettes et le Cottin). Je suis pour cette augmentation du crédit de construction de CHF 240'000.-.

---

*Monsieur François Zürcher*

Il est vrai que le patrimoine financier ne répond à aucune norme légale en termes de durées d'amortissements selon l'art. 13 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Pour les investissements obligatoirement amortissables, l'art. 17 prévoit une durée d'amortissement maximale de 30 ans. Il s'agit de règles de bon sens. La durée d'amortissement correspond à la durée sur laquelle on devra faire des travaux. Est-il raisonnable de penser qu'il n'y aura pas de travaux pendant 100 ans sur ce bâtiment ? C'est fausser la rentabilité du bâtiment. Il faut prendre nos responsabilités, accepter que la rentabilité soit encore plus négative et faire un amortissement sur 30 ans.

---

*Madame Bocksberger, boursière communale*

Notre fiduciaire nous a informés que nous ne devrions pas dépasser la valeur vénale dans le bilan car si nous voulons activer des frais de rénovation dans quelques années nous ne pourrions pas. De plus, nous allons passer au modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes (MCH2) d'ici 2021.

Le préavis initial parlait d'amortir cet investissement sur une période de 50 ans, je ne sais pas pourquoi. Le bâtiment du Cottin est amorti sur 30 ans.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Nous sommes tout à fait conscients qu'une maison ne dure pas 100 ans sans rénovation. Cette proposition est pour arriver à un amortissement de 1% par année, ce qui est comparable à ce qui se fait dans le privé.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Selon mes souvenirs ce n'est pas la Municipalité qui avait souhaité acquérir la propriété de Madame Bavaud mais cette dernière qui souhaitait vendre en donnant un droit de préemption à la commune de Bottens et c'est le Conseil communal qui avait donné suite à cette demande.

Concernant le bâtiment du Cottin, l'amortissement prévu était de 30 ans et la Municipalité avait changé cette durée sans en aviser le Conseil communal. La commission de gestion avait demandé de rétablir la décision du Conseil.

La commission de gestion travaille actuellement sur le rapport de gestion 2018 et a constaté que le même architecte que pour le bâtiment du Cottin va être mandaté pour le bâtiment du Pressoir. En 8 ans la commune a dû investir CHF 50'000.- de frais de remise en état pour des défauts.

Je suis pour ce préavis avec un amortissement à 30 ans. Ce qui ne sera pas payé par les locataires sera payé par l'impôt. Les loyers proposés sont en-dessous du marché sans raison. Beaucoup d'objets sur le marché sont bien plus chers.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

340 Nous ne devons pas raisonner comme un ménage privé. Pour revenir sur les dires de Monsieur Ecoffey, il est d'usage d'amortir 1% par année pour un ménage privé et il y a déjà 20% de fonds propres au départ. Dans notre cas de figure l'amortissement porte sur le montant investi. Je pense que maintenant il faut assumer et je vais dans le sens de Monsieur Zürcher.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Si c'est la norme, faisons-le sur 30 ans. Je suis d'accord que nous devons assumer mais cela veut dire que dans 10-15 ans nous aurons perdu plus que ce que nous avons investi à l'heure actuelle. Est-ce qu'assumer ne voudrait pas dire que nous nous sommes plantés, que nous aurions dû écouter la Municipalité en 2016 et tout raser ?

---

*Monsieur Patrick Oyon*

350 Nous sommes dans une période de taux bas. Nous avons l'opportunité de plus amortir la dette. Je rejoins les autres membres de la commission des finances. Il y a toujours eu le côté rationnel et le côté émotionnel avec le Pressoir. Nous avons choisi l'émotionnel à l'époque, continuons dans cette voie et acceptons ce préavis.

---

*Monsieur François Zürcher*

Monsieur Ecoffey a posé la vraie question que chacun de nous doit se poser. Le coût est là. Ce n'est pas en amortissant sur une plus longue durée que cela changera quoi que ce soit. Je dépose un amendement pour un amortissement sur 30 ans en lieu et place de 50 ans.

---

*Monsieur le Syndic*

Nous pouvons envisager un amortissement extraordinaire d'ici quelques années qui nous désengagera de ce plafonnement de loyers avec le prêt Prométerre pour deux appartements.

---

360 *Monsieur le Président*

Nous avons l'amendement de la commission ad'hoc et un contre amendement de Monsieur Zürcher. L'art 78 du règlement du Conseil communal traite ce cas.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Est-ce que la commission ad'hoc est d'accord de retirer son amendement ?

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

La commission ad'hoc retire son amendement.

370

**Vote sur l'amendement de Monsieur Zürcher au préavis N° 2019-06**

3. D'amortir cet investissement par le compte 3533.330 « Bâtiment du Pressoir – Amortissement du patrimoine financier » sur une période de **30 ans**, la première fois au budget de l'année qui suivra la clôture du projet.

En lieu et place de :

3. D'amortir cet investissement par le compte 3533.330 « Bâtiment du Pressoir – Amortissement du patrimoine financier » sur une période de 50 ans, la première fois au budget de l'année qui suivra la clôture du projet.

380

- Oui : 28
- Non : 3
- Abstention : 6

**Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement de Monsieur Zürcher.**

**Vote sur le préavis amendé N° 2019-06**

390

- Oui : 25
- Non : 5
- Abstention : 7

**Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis N° 2019-06 tel qu'amendé :**

400

1. D'accorder une augmentation du crédit de construction de CHF 240'000.-, portant ainsi le crédit à CHF 1'280'000.- ;
2. D'utiliser prioritairement les fonds propres de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
3. D'amortir cet investissement par le compte 3533.330 « Bâtiment du Pressoir - Amortissement du patrimoine financier » sur une période de 30 ans, la première fois au budget de l'année qui suivra la clôture du projet.

**8. Préavis 2019-07 relatif à l'addenda au règlement du PPA « Au Carro Nord »**

---

*Monsieur François Zürcher*

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

---

*Monsieur le Syndic*

410

Cet addenda concerne uniquement la suppression de la limite de 6 appartements par immeuble. Le reste de change pas.

---

*Monsieur Michel Allaz*

Nous parlons uniquement de logements, serait-il possible d'imaginer des commerces ?

---

*Monsieur le Syndic*

Tout est possible mais pour l'instant il n'y a eu aucune étude.

---

*Monsieur Patrick Oyon*

420 Le point 3 des conclusions du préavis sous-entend que si l'opposition est levée, il pourrait y avoir des voies de recours de l'opposant. Est-ce que d'autres personnes pourraient être amenées par la suite à faire opposition ? Nous avons déjà eu 1-2 cas ces dernières années et nous savons que lorsque nous allons en procédure c'est toujours long et coûteux.

---

*Monsieur le Syndic*

L'opposition porte sur la mise à l'enquête pour la modification du PPA Au Carro Nord. Lorsque cette opposition sera traitée, nous mettrons un projet à l'enquête et à ce moment-là il pourra y avoir d'autres oppositions. Actuellement c'est uniquement cet opposant qui pourrait faire recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP).

---

*Monsieur David Bailly*

En 2007, lors de la votation de ce PPA Au Carro Nord, cette limite de 6 appartements faisait suite à un amendement.

---

*Monsieur Jean-François Métraux*

430 Avec cette limite de 6 logements nous avons cherché à avoir une certaine qualité de vie pour des familles et pas trop de mouvement. Aujourd'hui nous avons d'autres besoins, la demande pour des petits appartements a augmenté et pas seulement à Bottens. Reprendre une décision, une dizaine d'années après, a tout son sens.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Le préavis mentionne les critères sociologiques du moment et la demande du marché. A quels critères sociologiques estimons-nous répondre ? Et quelle est réellement cette demande du marché ?

---

*Monsieur le Syndic*

440 Nous nous sommes adressés à plusieurs gérances pour savoir quelles sont les demandes actuelles du marché. Il y a plus de demandes pour des appartements de 80m<sup>2</sup> ou moins que des appartements de 150m<sup>2</sup>.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

Par expérience professionnelle, il est vrai qu'il y a 20 ans les appartements de 4.5 pièces étaient très demandés. Il y a eu ensuite une petite période où les gens voulaient plutôt des 5.5 pièces. Aujourd'hui la plus grosse demande est pour des 3.5 pièces.

450 **Vote sur le préavis N° 2019-07**

- Oui : 31
- Non : 0
- Abstention : 6

**Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2019-07 tel que présenté :**

1. De lever l'opposition formulée à l'encontre de l'addenda au règlement du plan partiel d'affectation « Le Carro Nord », soumis à l'enquête publique du 11 janvier 2019 au 11 février 2019 ;
- 460 2. D'adopter l'addenda au règlement du plan partiel d'affectation « Au Carro Nord » ;
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire pour mener ce projet à terme et à plaider, si nécessaire, devant toutes instances saisies.

**9. Propositions individuelles et divers**

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

- En tant que délégué à l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE), je souhaite vous parler des camps d'été et d'activités extrascolaires. Certains enseignants et proches du corps enseignant ont créé une association pour le maintien des
- 470 financements des activités extrascolaires. Il y a même une pétition en cours. Le financement de ces activités pour la région de l'ASIRE sera en grande partie décidé lors de la votation du budget de l'ASIRE en septembre prochain. Jusqu'à ce jour, le budget « camps et activités extrascolaires » était de CHF 1 million. Le Tribunal fédéral par un arrêté a décidé de supprimer la participation des parents. Dans l'ASIRE nous arrivons à un financement de CHF 500'000.- pour ces activités. Selon un plan établi par le Codir de l'ASIRE, il y aurait un camp et des activités en moins par élève durant sa scolarité. L'ASIRE présente des résultats excédentaires qui sont reversés aux communes. Les délégués intercommunaux comme Madame Sophie Frey et moi-même pour Bottens pourraient amender le budget en
- 480 septembre pour compenser la participation des parents et garder un budget de CHF 1 million. Les CHF 500'000.- que versaient les parents correspondent environ à CHF 16.- par habitant par an. Notre rôle est de porter vos intérêts et vos décisions à l'ASIRE. Lors du prochain Conseil, nous organiserons un vote consultatif.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Il faut savoir que le Tribunal fédéral a refusé une participation financière des parents pour les camps mais n'a pas interdit ou refusé la participation des parents pour les repas car s'ils étaient à la maison, ils mangeraient à charge des parents. Cette somme-là peut toujours être demandée aux parents et correspond plus ou moins à CHF 16.- par jour.

Pour les enseignants ce n'est pas une sinécure de partir en camp car ce sont des responsabilités 24h/24.

- 490 Il faudrait vérifier le calcul de Monsieur Ecoffey pour les CHF 16.- par habitant par an pour compenser les CHF 500'000.-.

---

*Monsieur Jean-François Métraux*

N'y a-t-il pas des budgets à revoir si nous avons des conditions financières plus difficiles ? Diminuer la durée du camp ou partir moins loin, par exemple. Les sorties ont un côté didactique très important et il ne faut pas les supprimer.

---

*Madame Carine Delpierre*

- 500 Je confirme qu'une participation journalière entre CHF 10.- pour les jeunes enfants et CHF 16.- pour les adolescents peut être demandée aux parents. Je confirme également que ce n'est pas une sinécure pour les enseignants surtout qu'aujourd'hui à partir de la 9<sup>e</sup> année il n'y a plus de maîtrise de classe et les enseignants partent en camp avec des enfants qu'ils ne connaissent pas. Actuellement, tout le monde est accepté en camp, c'est-à-dire aussi les enfants avec handicaps. Comme il n'est pas rare d'avoir 6 éducateurs qui interviennent en parallèle dans une classe, ces personnes doivent aussi accompagner les enfants durant un camp. Il faut aussi faire attention aux intolérances alimentaires. Sans oublier que les enseignants sont la cible de toute sorte d'intervention de la part des parents.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Concernant la RC 501, je trouve inadmissible que l'État nous laisse dans des conditions pareilles et je voudrais savoir ce qui est prévu pour les bus des transports publics lausannois (TL) ? Et quelles sont les mesures concrètes de déviation routière ?

- 
- 510 *Monsieur le Syndic*

Les bus seront déviés par Froideville, ils tourneront derrière l'Épicerie. Des tests ont déjà été réalisés. Les déviations seront mises en place par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) bien avant la fermeture de la route de manière à essayer d'optimiser les déviations. Il y aura aussi des contrôles et des restrictions pour éviter que les gens prennent par exemple le chemin de la déchetterie. Nous leur avons également demandé comment cela allait se passer en hiver, ils ont répondu qu'ils mettraient tout en œuvre pour garder les routes déneigées jour et nuit. Nous avons déjà fait pression, le projet est maintenant au Grand Conseil qui doit voter le crédit d'environ CHF 10 millions. Il y aura un article dans le prochain journal de la commune. Ils se sont adressés à nous après la fin de la mise à l'enquête.

520

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Il faut refuser la fermeture complète de la route. Le Conseil communal a une position à jouer au travers d'une résolution que nous pourrions déposer le 24 juin prochain lors de la prochaine séance. Je pense que dans la mise à l'enquête il n'était pas précisé qu'il y aurait une fermeture complète de la route. Cette information n'est pas non-plus mentionnée dans l'article paru dans l'Echo du Gros-de-Vaud, ce n'est pas acceptable de la part de l'État. Les communes environnantes peuvent peut-être nous apporter un soutien.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

530 La première variante qui nous a été proposée était un trafic unidirectionnel et des travaux d'une durée de 4 ans. Nous avons plutôt essayé de faire diminuer la durée des travaux. Nous pouvons encore essayer de faire pression avec nos députés et la presse.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Nous pouvons aussi demander que les travaux se fassent par plusieurs équipes (15h par jour au lieu de 8h). Nous ne devons pas nous laisser faire.

---

*Monsieur Georges Longchamp*

La commune d'Assens va avoir un surplus de circulation via l'Arzillier avec les automobilistes venant de Thierrens et de Poliez-Pittet qui ne voudront pas passer par Echallens. Nous pouvons regarder avec eux pour qu'ils nous appuient.

---

*Monsieur le Syndic*

540 Nous ne nous sommes pas laissé faire, nous avons eu plusieurs séances avec la DGMR et nous avons défendu nos intérêts. Si nous voyons des excès, nous pouvons demander à la DGMR de mettre en place des solutions provisoires. Les interdictions de passage seront fréquemment contrôlées par la gendarmerie et il paraît que les conducteurs changent vite leurs habitudes.

Nous avons contacté Monsieur Thuillard, Syndic de Froideville qui fait partie de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité 2017 – 2022. Il a aussi essayé de faire pression. Le résultat est là, nous ne sommes pas la première ni la dernière route à être refaite.

---

*Monsieur David Bailly*

550 Quels sont les travaux prévus pour que cela dure aussi longtemps ?

---

*Monsieur le Syndic*

Nous avons reçu une liste non-exhaustive : Il y a le pont sur le Talent, l'agrandissement de la route pour répondre aux normes actuelles concernant les routes d'axes principaux, les soubassements, etc. A Bretigny, ils vont refaire tout le carrefour devant le garage et les assainissements des eaux usées. Nous leur avons proposé de travailler avec deux équipes mais ils ont toujours une bonne réponse.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

560 Tous les membres de la commission ad'hoc au préavis N° 2019-06 relatif au crédit complémentaire pour la transformation du bâtiment du Pressoir ne sont pas cités dans le rapport. Il faudrait ajouter les noms et/ou les signatures de ces personnes.

*Monsieur le Président*

Les prochaines manifestations du village :

22 mai : Allumage du four à pains à 19h00 pour celles et ceux qui le désirent

25 mai : Sortie du Conseil communal, rendez-vous à 07h45

30 mai : Thé vente de la paroisse protestante

24 juin : Séance du Conseil communal à 19h00

570

La séance est levée à 21h54.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 24 juin 2019.

Au nom du bureau du Conseil communal

580

**Le Président**  
Sébastien Bailly



**La secrétaire**  
Audrey Kalbfuss